



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministerialité
et du développement durable**

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD-2023-n°21 du 24 janvier 2023, une consultation du public est ouverte en mairie de BEAUPREAU-EN-MAUGES, **du mardi 21 février 2023 au mardi 21 mars 2023 inclus** à la suite de la demande formulée par Messieurs les gérants du GAEC BREFFIERE, afin d'être autorisés à restructurer l'atelier porcin situé au lieu-dit « La Breffière » - Gesté – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **BEAUPREAU-EN-MAUGES, du mardi 21 février 2023 au mardi 21 mars 2023 inclus**, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de BEAUPREAU-EN-MAUGES ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.